

Dans le bureau de Toronto ni l'agent administratif ni le surveillant des services de dotation n'a reçu de formation en la matière. La documentation nécessaire est disponible, cependant, y compris le guide de la dotation de la Commission de la Fonction publique, la codification du Bureau, les bulletins de la Commission de la Fonction publique et les interprétations du bureau régional de Toronto de la Commission de la Fonction publique. De bons rapports existent entre le conseiller en dotation de la Commission de la Fonction publique et l'agent de la sous-section "C". Ces bons contacts ne suffisent cependant pas à compenser l'absence de formation des individus chargés de la dotation. L'agent administratif avait fait de son mieux pour introduire un certain nombre de contrôles administratifs tels que des listes de contrôle, des demandes, etc., mais la VED conclue à l'insuffisance des contrôles de la dotation dans le bureau régional.

L'affectation d'un agent aux opérations régionales de la sous-section "C" et son rôle central en matière de dotation a permis d'améliorer quelque peu la situation mais la plupart des problèmes notés restent néanmoins dûs à l'insuffisance des mesures de contrôle. L'agent de dotation de la sous-section "C" n'étudie les documents de dotation préparés par les bureaux régionaux, qu'après que ceux-ci aient été autorisés par le directeur régional. La faiblesse de cette procédure de contrôle provient du fait que dans le bureau de Toronto de nombreuses mesures de dotation n'ont pas donné lieu à la préparation de documents. Dans le bureau de Toronto, par exemple, on trouve 26 employés temporaires ayant travaillé un nombre suffisant d'heures pour pouvoir bénéficier d'une nomination en vertu de la Loi sur l'Emploi dans la Fonction publique mais ces nominations n'ont pas été faites. Cet état de chose sera étudié avec plus de précision dans la partie de ce rapport traitant des employés temporaires ou nommés pour une période spécifiée.

Étant donné la faiblesse des contrôles qu'a révélée la dernière vérification du bureau régional de Halifax, le bureau régional de la Commission de la Fonction publique s'est penché directement sur les activités de dotation de ce bureau. Un certain nombre de problèmes précis trouvaient leur source dans un manque de compréhension du processus de dotation et c'est pourquoi l'agent administratif a récemment participé au programme de base que la Commission de la Fonction publique organise en matière de dotation. Il était encore trop tôt pour juger de l'effet que cet effort de formation pourra avoir sur la qualité de la dotation au sein du bureau d'Halifax. Il est cependant important de noter que l'agent de dotation de la Commission de la Fonction publique, chargé d'aider le bureau, a constaté à une occasion que le directeur régional de Statistique Canada avait émis des instructions écrites afin que soit modifié l'énoncé des qualités qu'avait approuvé cet agent de la Commission de la Fonction publique. Ce problème a été résolu mais il semble que le bureau d'Halifax ne soit pas encore prêt à se passer de l'assistance d'un agent de dotation compétent.